



École secondaire Hanmer

Direction: Jean Bigras

jean.bigras@cspgno.ca

facebook.com/eshanmer/ ou esh.cspgno.ca

Tél: 705-969-4402 | Téléc : 705-969-3643



Politique d'évaluation

pour le programme du Baccalauréat International de l'École secondaire Hanmer

Cette politique d'évaluation s'adresse aux membres du personnel pédagogiques (directions, enseignants) qui enseignent au programme du Baccalauréat International (IB), aux élèves inscrits au programme du diplôme du IB ainsi qu'aux parents de ces élèves et les membres de la communauté scolaire.

Ce document décrit les principales précisions ou ajout comparativement à la philosophie du programme régulier du ministère de l'Éducation de l'Ontario (MÉO) en matière d'évaluation. Ces ajouts ou précisions sont nécessaires afin de rejoindre les critères du programme du diplôme IB, mais ne font d'aucune façon préjudice à la politique du MÉO.

Il est à noter que les élèves qui complètent ce programme recevront à la fois le diplôme ontarien bilingue d'études secondaires et le diplôme de l'IB. Ils doivent donc répondre aux exigences en matière d'évaluation de l'IB est du MÉO. Afin d'éviter la surcharge de travail pour les élèves, les évaluations internes de l'IB seront aussi comptabilisées pour déterminer la note au bulletin du ministère de l'Ontario.

Philosophie

La politique d'évaluation doit :

- respecter les politiques ministérielles en ce qui a trait au document « Faire croître le succès » en assurant la mise en œuvre des huit principes directeurs de ce dernier. «Afin d'assurer la validité et la fidélité des évaluations et de la communication du rendement et de favoriser l'amélioration de l'apprentissage pour tous les élèves, les enseignantes et enseignants utilisent des pratiques qui :
 - sont justes, transparentes et équitables pour tous les élèves;
 - tiennent compte de tous les élèves y compris ceux ayant des besoins particuliers, ceux qui sont inscrits au programme d'actualisation linguistique en français ou au programme d'appui aux nouveaux arrivants, de même que les élèves des communautés des Premières nations, Métis et Inuits;
 - sont planifiées en fonction des attentes du curriculum, des résultats d'apprentissage poursuivis et tiennent compte, dans la mesure du possible, des champs d'intérêt, des préférences en matière d'apprentissage, des besoins et du vécu de tous les élèves;





École secondaire Hanmer

Direction: Jean Bigras

jean.bigras@cspgno.ca

facebook.com/eshanmer/ ou esh.cspgno.ca

Tél: 705-969-4402 | Téléc : 705-969-3643



- amènent l'élève à utiliser la langue française et à s'approprier la culture francophone pour consolider son identité;
- sont communiquées clairement à l'élève et à ses parents au début du cours ou de l'année scolaire et à tout autre moment approprié;
- sont diversifiées, continues, échelonnées sur une période déterminée et conçues afin de donner à l'élève de nombreuses possibilités de démontrer l'étendue de son apprentissage;
- fournissent à chaque élève des rétroactions descriptives continues, claires, spécifiques, signifiantes et ponctuelles afin de l'aider à s'améliorer;
- développent la capacité de l'élève à s'autoévaluer, à se réajuster au besoin, à se fixer des objectifs d'apprentissage personnels et à identifier les prochaines étapes.»¹
 - établir une cohérence entre la vision de l'IB en matière d'évaluation critériée et la vision pédagogique du conseil scolaire axée sur la différenciation pédagogique.
 - assurer que les pratiques d'évaluations utilisées à l'École secondaire Hanmer soient conformes avec celles préconisées par l'IB ;

L'évaluation formative désigne le processus consistant à rassembler des preuves, à les analyser, à les interpréter et à les utiliser pour améliorer l'apprentissage des élèves et aider ces derniers à réaliser pleinement leur potentiel. Il s'agit d'une composante essentielle des stratégies d'enseignement qui doit être intégrée dans le programme d'études. La politique d'évaluation exposera clairement à l'ensemble de la communauté scolaire les attentes et les pratiques liées à l'évaluation formative au sein de l'établissement.

L'évaluation sommative consiste quant à elle à juger le travail des élèves à l'aide des critères d'évaluation du Programme du diplôme, afin de déterminer les niveaux atteints. Les enseignants doivent connaître les principes et les pratiques utilisés par l'IB pour mener une évaluation sommative. Les évaluations sommatives et formatives sont par conséquent intrinsèquement liées. Pour aider les élèves à améliorer leurs résultats d'un point de vue

¹ MÉO, faire croître le succès, ISBN 978-1-4435-2287, 2010, p.6.





École secondaire Hanmer

Direction: Jean Bigras

jean.bigras@cspgno.ca

facebook.com/eshanmer/ ou esh.cspgno.ca

Tél: 705-969-4402 | Téléc : 705-969-3643



formatif, les enseignants doivent s'appuyer sur leur connaissance des attentes et des pratiques de l'IB concernant l'évaluation sommative.

Devoirs

Les devoirs sont conçus pour revoir des concepts, pour pratiquer des habiletés ou encore pour se préparer pour la prochaine leçon.²

Si l'élève ne remet pas ses devoirs ou s'il les remet en retard, ceci devrait être reflété dans l'habileté et l'habitude de fiabilité.

Les devoirs ou les projets à long terme complétés à la maison ne doivent pas faire partie de l'évaluation de l'apprentissage (sommative).

L'évaluation de l'apprentissage

Les preuves d'apprentissage recueillies par le personnel enseignant dans le cadre de l'évaluation de l'apprentissage proviennent de trois sources (triangulation) : des observations, des conversations et des productions des élèves. L'utilisation de sources variées pour obtenir les preuves d'apprentissage augmente la fidélité et la validité de l'évaluation de l'apprentissage de l'élève.

En ce qui concerne les productions, les preuves d'apprentissage peuvent prendre la forme de travaux d'évaluation et de tests ou examens. Ces travaux sont souvent composés de tâches d'évaluation significatives, de démonstrations, de projets et de dissertations. Afin d'être équitable pour tous les élèves, les travaux, les tests et les examens servant dans le cadre de l'évaluation de l'apprentissage doivent être effectués, le plus souvent possible, sous la supervision d'une enseignante ou d'un enseignant. Les travaux d'évaluation n'incluent pas les devoirs ordinaires qui sont conçus pour revoir des concepts, pour pratiquer des habiletés ou encore pour se préparer pour la prochaine leçon. Un travail d'évaluation peut comprendre un travail en équipe. Dans ce cas, le travail de chaque élève doit être évalué séparément; une note individuelle est assignée et non pas une note commune pour tous les élèves du groupe.

La détermination de la note finale du bulletin scolaire doit être fondée sur le jugement professionnel du personnel enseignant et sur l'interprétation des preuves d'apprentissage. Ces preuves ne doivent pas comprendre l'opinion de l'élève ou de ses pairs. La note devrait refléter la tendance générale qui se dégage des niveaux de rendement de l'élève pendant le cours; cependant, le personnel enseignant portera une attention toute particulière aux preuves d'apprentissage les plus récentes.

² Ibid, p.49.





École secondaire Hanmer

Direction: Jean Bigras

jean.bigras@cspgno.ca

facebook.com/eshanmer/ ou esh.cspgno.ca

Tél: 705-969-4402 | Téléc : 705-969-3643



Conseil scolaire public du
Grand Nord de l'Ontario

L'enseignante ou l'enseignant fondera l'évaluation de l'apprentissage sur les attentes du curriculum en fonction des quatre compétences et des niveaux de la grille d'évaluation du rendement des programmes-cadres provinciaux. L'évaluation sera communiquée en utilisant des notes en pourcentage (7^e – 12^e années). Il est à noter que les évaluations sommatives doivent être accompagnées d'une grille d'évaluation et le résultat est un niveau. C'est seulement sur le bulletin que le rendement de l'élève est communiqué par une cote ou par un pourcentage. Le tableau de conversion ci-dessous illustre la correspondance entre les quatre niveaux de rendement et les cotes/notes.

7^e à la 12^e année

Niveau de rendement	Notes en % (7 ^e – 8 ^e année) sur le bulletin	Notes en % (9 ^e – 12 ^e année) sur le bulletin	Satisfaction des attentes du curriculum provincial
Niveau 4++	96-100	96-100	L'élève démontre les connaissances et les habiletés prescrites avec beaucoup d'efficacité. Son rendement est supérieur à la norme provinciale.
Niveau 4+	90-95	90-95	
Niveau 4	85-89	85-89	
Niveau 4-	80-84	80-84	
Niveau 3+	77-79	77-79	L'élève démontre les connaissances et les habitudes prescrites avec efficacité. Son rendement correspond à la norme provinciale.
Niveau 3	73-76	73-76	
Niveau 3-	70-72	70-72	
Niveau 2+	67-69	67-69	L'élève démontre les connaissances et les habitudes prescrites avec une certaine efficacité. Son rendement se rapproche de la norme provinciale.
Niveau 2	63-66	63-66	
Niveau 2-	60-62	60-62	
Niveau 1+	57-59	57-59	L'élève démontre les connaissances et les habitudes prescrites avec une efficacité limitée. Son rendement est très inférieur à la norme provinciale.
Niveau 1	53-56	53-56	
Niveau 1-	50-52	50-52	
R	40	40	L'élève ne démontre pas les connaissances et les habiletés prescrites. Un programme de rattrapage s'impose.
R	25	25	
		0	
I	-	-	Des circonstances extraordinaires (par exemple, maladie, nouvel arrivé) font que l'enseignante ou l'enseignant ne dispose pas de données suffisantes pour déterminer la cote ou la note. Le niveau de rendement I ne peut pas être utilisé pour le bulletin de la 11 ^e et de la 12 ^e année.

De la 1^e à la 12^e année dans le cadre de l'évaluation de l'apprentissage et de la communication du rendement, le personnel enseignant pourra aussi utiliser la **cote R**. La cote R indique un rendement inférieur au niveau 1. De la 7^e année à la 12^e année, le personnel enseignant





École secondaire Hanmer

Direction: Jean Bigras

jean.bigras@cspgno.ca

facebook.com/eshanmer/ ou esh.cspgno.ca

Tél: 705-969-4402 | Téléc : 705-969-3643



attribuera une note en pourcentage pour indiquer un rendement inférieur à 50 pour 100. Elle indique que l'élève devra réaliser des apprentissages supplémentaires pour escompter des succès. La cote R signale la nécessité d'élaborer des stratégies pour répondre aux besoins spécifiques de l'élève afin qu'elle ou il réussisse. Les parents seront associés à ce processus, lorsqu'approprié.

De la 1^{re} à la 10^e année, la **cote I** indique que l'enseignante ou l'enseignant ne dispose pas de données suffisantes pour déterminer la cote ou la note. Le I est utilisé pour des circonstances extraordinaires seulement telles que la maladie de l'élève, un élève nouvellement arrivé en salle de classe. En 9^e et 10^e année, l'élève qui reçoit un I sur son bulletin scolaire ne recevra pas de crédit pour son cours. Le niveau de rendement I ne peut pas être utilisé pour le bulletin de la 11^e et de la 12^e année.

De la 9^e à la 12^e année, une **note finale** est inscrite à la fin de chaque cours et le crédit correspondant est accordé si l'élève a obtenu une note de 50 pour 100 ou plus. Pour chaque cours, la note finale sera déterminée comme suit :

- Soixante-dix pour cent (70 %) de la note seront fondés sur les évaluations effectuées durant le cours. Cette proportion de la note devrait refléter la tendance générale qui se dégage des niveaux de rendement de l'élève pendant le cours; le personnel enseignant accordera cependant une attention toute particulière aux preuves d'apprentissage les plus récentes.
- Trente pour cent (30 %) de la note seront fondés sur l'évaluation finale administrée vers la fin du cours ou à la fin de celui-ci; le personnel enseignant, suite à l'approbation de la direction d'école, peut utiliser une option ou une combinaison des options suivantes pour recueillir les preuves d'apprentissage : un examen, une activité, une dissertation ou tout autre mode d'évaluation approprié au cours. L'évaluation finale permet à l'élève de démontrer une compréhension exhaustive des attentes du cours.

Pour rendre compte du développement des habiletés d'apprentissage et habitudes de travail, le personnel enseignant se servira de l'une des cotes suivantes :

E – Excellent

T – Très bien

S – Satisfaisant

N – Amélioration nécessaire.





École secondaire Hanmer

Direction: Jean Bigras

jean.bigras@cspgno.ca

facebook.com/eshanmer/ ou esh.cspgno.ca

Tél: 705-969-4402 | Téléc : 705-969-3643



L'évaluation de l'apprentissage des travaux de groupes

Une évaluation peut comprendre un travail en équipe. Dans ce cas, le travail de chaque élève doit être évalué séparément; une note individuelle est assignée et non pas une note commune pour tous les élèves du groupe.

Dans une situation d'apprentissage coopératif, la côte ou la note du travail individuel de l'élève ne doit pas avoir été influencée par le travail d'autres élèves.

Chaque élève doit être responsable de ses propres apprentissages.

Afin d'être équitable pour tous les élèves, les travaux doivent être effectués sous la supervision d'une enseignante ou d'un enseignant.

L'évaluation de l'apprentissage de l'élève relève de l'enseignant ou l'enseignante et ne doit pas comprendre l'opinion de l'élève ou de ses pairs.³

La côte ou la note attribuée à l'élève doit refléter les connaissances, les compétences et les habiletés que l'élève a démontrées.

Cependant, le travail en équipe peut être privilégié pour l'évaluation au service et en tant qu'apprentissage. Sans donner une côte ou une note aux élèves, on peut donner des rétroactions descriptives efficaces et pertinentes. Le travail en équipe est donc un milieu riche à l'apprentissage de plusieurs compétences et habiletés.

On peut faire la distinction entre les deux genres de travail d'équipe suivant :

- COOPÉRATION : répartition de la tâche entre les membres de l'équipe (possibilité d'évaluer la contribution de chacun)
- COLLABORATION : chaque membre utilise ses ressources pour aider le groupe à atteindre un but commun (un travail final développe plutôt des habitudes de travail / possibilités d'évaluer les HH)

L'évaluation des habiletés d'apprentissage et habitudes de travail

De bonnes habiletés d'apprentissage et habitudes de travail sont essentielles pour réussir l'école et dans la vie. Il est important que le personnel enseignant communique aux élèves et à

³ Ibid, p.49.





École secondaire Hanmer

Direction: Jean Bigras

jean.bigras@cspgno.ca

facebook.com/eshanmer/ ou esh.cspgno.ca

Tél: 705-969-4402 | Téléc : 705-969-3643



leurs parents l'importance de ces habiletés et habitudes. Il est important que le personnel enseignant les présente, en fasse le modelage et fournisse des exemples afin d'aider les élèves à les acquérir. Il est important que le personnel enseignant détermine avec les élèves les critères d'évaluation.

Dans la mesure du possible, l'évaluation des habiletés d'apprentissage et des habitudes de travail, sauf celles qui sont intégrées aux attentes et aux contenus d'apprentissage du curriculum, ne devrait pas influencer sur la détermination de la cote ou la note dans une matière ou un cours.

Travaux remis en retard et travaux non remis

a) Le personnel enseignant doit :

- Établir et communiquer clairement ses attentes relatives aux travaux. Il doit discuter avec les élèves des consignes des travaux et faire la co-construction des critères d'évaluation de ces travaux. Il doit communiquer aux élèves les résultats d'apprentissage visés, la nature des productions et le rendement attendu, ainsi que les critères d'évaluation des preuves d'apprentissage. Il doit être prêt à préciser ses attentes en montrant des exemples, au besoin.
- Établir et communiquer clairement aux élèves (et aux parents ou tuteurs lorsqu'approprié) des échéanciers pour la remise des travaux et fournir un soutien pour que ces échéanciers soient respectés. En fixant les échéanciers, le personnel enseignant doit laisser suffisamment de temps aux élèves pour qu'ils puissent effectuer le travail, tout en tenant compte des autres obligations des élèves, ainsi que de leurs forces et de leurs difficultés. L'enseignant doit utiliser son jugement professionnel pour établir des attentes fermes mais raisonnables concernant les échéanciers. Il doit aussi faire preuve de jugement quant au soutien et à la motivation qu'il offre aux élèves qui n'assument habituellement pas leurs responsabilités pour les travaux, et ce, en choisissant parmi diverses stratégies pour faire en sorte que ceux-ci progressent dans les tâches.





École secondaire Hanmer

Direction: Jean Bigras

jean.bigras@cspgno.ca

facebook.com/eshanmer/ ou esh.cspgno.ca

Tél: 705-969-4402 | Téléc : 705-969-3643



Parmi les **stratégies possibles**, mentionnons les suivantes :

1. Collaborer avec le personnel de l'école pour préparer un calendrier annuel ou semestriel pour chaque cours en indiquant les dates de remise des travaux importants.
2. Solliciter et prendre en considération le point de vue des élèves afin de tenir compte de l'envergure du travail à effectuer et de leur charge de travail dans les autres cours.
3. Communiquer les échéanciers des travaux et rappeler les dates butoirs, à l'aide de divers moyens tels que la page Web de la classe, les courriels et les plans de cours.
4. Savoir repérer les élèves qui auront probablement besoin d'une aide supplémentaire pour terminer les travaux demandés et les suivre de plus près en vérifiant, par exemple, qu'ils comprennent la tâche et qu'ils aient tout ce qui est nécessaire à la réalisation de la tâche.
5. Aider aux élèves à acquérir de meilleures habiletés organisationnelles et de gestion de temps — suivre de très près le progrès des élèves à chaque étape d'un travail complexe peut les aider à éviter les retards.
6. Diviser la réalisation des travaux importants en plusieurs étapes afin de réduire la possibilité que les élèves se trouvent devant le dilemme du « tout ou rien » à la dernière minute. Une feuille de route exigeant la signature des parents ou tuteurs pourrait s'avérer utile.
7. Donner du temps en classe pour faire les travaux et s'assurer que les élèves utilisent leur temps de façon efficace.
8. Décider, au besoin, de prolonger le délai pour la remise de travaux, lors de circonstances exceptionnelles.
9. Communiquer avec les parents ou tuteurs pour discuter de stratégies visant à garder l'élève concentré sur ses travaux quand celui-ci prend du retard ou n'assume pas ses responsabilités relatives aux travaux.
10. Donner à l'élève, lorsque cela est approprié et possible, d'autres occasions de démontrer son apprentissage.⁴

⁴ Ibid, p.55,2e boulet.





École secondaire Hanmer

Direction: Jean Bigras

jean.bigras@cspgno.ca

facebook.com/eshanmer/ ou esh.cspgno.ca

Tél: 705-969-4402 | Téléc : 705-969-3643



Informez les élèves et les parents des *conséquences associées à la non-remise ou à la remise tardive des travaux* :

De la 1^{re} à la 12^e année :

Le personnel enseignant consignera les travaux d'évaluation de l'apprentissage non remis ou remis en retard sur le bulletin dans la section *Habilités d'apprentissage et habitudes de travail*.

On s'attend à ce que le personnel enseignant et les équipes de l'école utilisent une variété de stratégies d'intervention, selon leur jugement professionnel, pour s'assurer que les élèves remettent leurs travaux d'évaluation de l'apprentissage. Il tiendra compte de la nature du travail en question, des circonstances particulières à l'élève (surtout lorsque celui-ci éprouve des difficultés d'apprentissage) et de l'impact éventuel de ces conséquences sur l'apprentissage subséquent et la motivation de l'élève. Les conséquences pour un travail non remis ou remis en retard peuvent donc varier d'un niveau à l'autre, et devenir de plus en plus importantes à mesure que les élèves acquièrent de la maturité. Cependant, quelles que soient les conséquences en jeu, les élèves ont la responsabilité ultime de remettre leurs travaux à temps et doivent connaître les conséquences liées au non-respect de ces consignes.

Le personnel enseignant pourrait notamment :

- prévoir des rencontres avec l'élève (conférence enseignante ou enseignant/élève) pour discuter de la situation;
- demander à l'élève d'expliquer pourquoi un travail n'a pas été terminé;
- considérer les raisons légitimes qui expliquent pourquoi l'élève n'a pas remis le travail à temps;
- proposer un nouvel échéancier en consultation avec l'élève; si l'élève remet le travail en respectant la nouvelle date d'échéance, le travail sera évalué.

SI LE NOUVEL ÉCHÉANCIER N'EST PAS RESPECTÉ :

- communiquer avec les parents ou tuteurs pour les informer des retards et fixer des rencontres si le problème persiste;
- conclure un contrat avec l'élève signé par le parent dans lequel se trouve la nouvelle date de remise du travail; si l'élève remet le travail en respectant la deuxième date d'échéance, le travail sera évalué;
- exiger que l'élève complète le travail à l'école;





École secondaire Hanmer

Direction: Jean Bigras

jean.bigras@cspgno.ca

facebook.com/eshanmer/ ou esh.cspgno.ca

Tél: 705-969-4402 | Téléc : 705-969-3643



- impliquer l'enseignante ou l'enseignant de la réussite des élèves de l'école ou l'équipe de la réussite (au secondaire seulement);
- réviser les besoins de l'élève qui a un plan d'enseignement individualisé (PEI), qui bénéficie du programme d'actualisation linguistique en français ou du programme d'appui aux nouveaux arrivants;
- impliquer le personnel enseignant et les autres personnes qui travaillent auprès des élèves ayant des besoins particuliers;
- faire appel au service de counseling ou à du tutorat par les pairs pour essayer d'aider l'élève;
- pour les élèves des communautés des Premières nations, Métis et Inuits, impliquer les conseillers autochtones et les membres de la famille élargie;
- prendre en considération les cultures, les antécédents et les contextes des élèves et des parents des communautés des Premières nations, Métis et Inuits;
- lorsque jugé raisonnable et approprié, proposer une tâche alternative ou un test différent qui répond aux mêmes attentes.

*Si, malgré tous les efforts déployés pour permettre à l'élève de témoigner jusqu'à quel point il ou elle satisfait aux attentes du curriculum, il ou elle ne remet pas son travail ou la reprise d'un travail ou refuse de se présenter ou de faire son évaluation finale, des notes seront déduites. Dans tous les cas, il importe à la direction de l'école de s'assurer que les parents soient informés et convoqués pour une rencontre et soient conscients de la situation avant que l'élève reçoive une note de zéro. L'enseignante ou l'enseignant doit être en mesure de présenter les preuves démontrant toutes les stratégies utilisées pour intervenir auprès de l'élève.

Détermination de la note finale sur le bulletin

Le personnel enseignant doit :

- s'assurer que la note en pourcentage représente, selon le jugement professionnel du personnel enseignant, le niveau de rendement réel de l'élève;
- considérer toutes les preuves d'apprentissage qui proviennent des observations, des conversations et des productions (tests/examens, travaux d'évaluation) des élèves; de plus, elle ou il doit tenir compte de toutes les preuves d'apprentissage disponibles en fonction de chacune des attentes d'une année d'étude particulière ou d'un cours





École secondaire Hanmer

Direction: Jean Bigras

jean.bigras@cspgno.ca

facebook.com/eshanmer/ ou esh.cspgno.ca

Tél: 705-969-4402 | Téléc : 705-969-3643



particulier, reconnaissant que certaines preuves d'apprentissage ont une plus grande importance que d'autres.

L'approche globale est à privilégier.

Particularités des évaluations IB

La structure du programme du diplôme

Le programme est divisé en six domaines répartis autour d'un noyau de composantes obligatoires ou tronc commun.

Les élèves doivent choisir une matière de chaque domaine d'étude. Ils ont cependant la possibilité de choisir une deuxième matière dans les groupe 1 à 5 à la place d'une matière du groupe 6.

En principe, trois matières doivent être au niveau supérieur et trois au niveau moyen.

Un cours du niveau supérieur est de 240 heures et celui du niveau moyen est de 150 heures.

Tronc du programme

Cours de théorie des connaissances :

La théorie de la connaissance (TdC) joue un rôle particulier au sein du Programme du diplôme du Baccalauréat International® (IB) en donnant aux élèves la possibilité de réfléchir sur la nature de la connaissance et sur la façon dont nous connaissons ce que nous affirmons connaître.

Le cours de TdC est obligatoire pour tous les élèves. Il est l'une des composantes du tronc commun du Programme du diplôme et occupe une place centrale dans sa philosophie pédagogique.⁵

Le mémoire :

Le mémoire est une composante obligatoire du Programme du diplôme du Baccalauréat International® (IB).

⁵ ibo.org/fr/programmes/diploma-programme/curriculum/theory-of-knowledge/what-is-tok/





École secondaire Hanmer

Direction: Jean Bigras

jean.bigras@cspgno.ca

facebook.com/eshanmer/ ou esh.cspgno.ca

Tél: 705-969-4402 | Téléc : 705-969-3643



Il s'agit d'une recherche personnelle et indépendante culminant en un travail écrit de 4 000 mots.

Le mémoire fournit aux élèves :

- une préparation d'ordre pratique aux recherches qui doivent être effectuées à l'université ;
- une occasion d'étudier un sujet qui les intéresse particulièrement et qui est en rapport avec l'une des six matières du Programme du diplôme.

Le processus de recherche conduisant au mémoire permet aux élèves d'apprendre à :

- formuler une question de recherche adéquate ;
- explorer de manière personnelle le sujet ;
- communiquer des idées ;
- élaborer une argumentation.

La participation à ce processus permet de développer des capacités d'analyse, de synthèse et d'évaluation des connaissances.⁶

CAS :

Le programme créativité, activité, service (CAS) est l'une des trois composantes fondamentales que les élèves doivent accomplir dans le cadre du Programme du diplôme.

Il implique les élèves dans un éventail d'activités tout au long de leurs études.

Le programme CAS ne fait pas l'objet d'une évaluation officielle, mais les élèves doivent réfléchir à leurs expériences et fournir la preuve qu'ils ont atteint les sept objectifs d'apprentissage prévus.

La plupart du temps, les trois composantes du programme CAS sont liées à des activités spécifiques qui peuvent être caractérisées de la façon suivante.

- **Créativité** : disciplines artistiques et autres activités faisant appel à la pensée créatrice.
- **Activité** : effort physique contribuant à maintenir une bonne hygiène de vie et complétant le travail scolaire réalisé dans les autres disciplines du Programme du diplôme.
- **Service** : échange volontaire et non rémunéré enrichissant l'apprentissage de l'élève. Les droits, la dignité et l'autonomie de toutes les personnes impliquées sont respectés.

⁶ ibo.org/fr/programmes/diploma-programme/curriculum/extended-essay/what-is-the-extended-essay/





École secondaire Hanmer

Direction: Jean Bigras

jean.bigras@cspgno.ca

facebook.com/eshanmer/ ou esh.cspgno.ca

Tél: 705-969-4402 | Téléc : 705-969-3643



Les élèves doivent entreprendre un projet CAS afin de montrer le fonctionnement de ces concepts. Ce projet les encourage à :

- faire preuve d'initiative ;
- faire preuve de persévérance ;
- acquérir des compétences telles que la collaboration, la résolution de problèmes et la prise de décisions.⁷

Évaluations

L'évaluation fait partie intégrante de l'enseignement et de l'apprentissage. Dans le Programme du diplôme, elle a avant tout pour but de soutenir les objectifs pédagogiques fixés et de favoriser chez les élèves un bon apprentissage.

Évaluations externes :

Les examinateurs de l'IB notent ces travaux.

Évaluations internes :

Les évaluations internes sont notées par l'enseignant à des critères ayant de faire l'objet d'une révision de notation externe par l'IB. Tout au long du cours, les élèves font des évaluations formatives afin de les préparer pour les évaluations sommatives qui sont utilisées afin de mesurer l'accomplissement des élèves à la fin du cours. La note finale qui déterminera l'obtention du diplôme IB dépend entièrement de l'IB. L'école n'a aucun contrôle sur cette note. Chacun des 6 cours est évalué sur 7. Vous pouvez trouver la description de chacun des niveaux pour chacun des groupes matières dans le document [descripteurs des notes finales](#)

Détermination de la note finale ontarienne

Une valeur d'au moins deux crédits sera attribuée à tous les cours du programme du diplôme (niveau moyen 2 crédits, niveau supérieur 3 crédits). Parmi ces 2 ou 3 crédits, un sera un crédit de 11e année (3UB ou 3MB) et au moins 1 crédit de 12e année (4UB ou 4MB).

Pour les cours ayant un code 3U ou 3M, l'enseignant-e déterminera la note finale en fonction de la politique ontarienne puisque ces crédits se terminent avant que les évaluations internes et externes de l'IB aient lieu. Toutefois, les évaluations sommatives dans ces cours seront semblables à celles de l'IB en contenu, format et niveau de profondeur. Si l'évaluation interne de l'IB est utilisée comme évaluation sommative ontarienne, l'enseignant utilisera les critères de l'IB et convertira la note selon l'échelle de l'IBSO ci-dessous. Pour les cours IB ayant un code

⁷ www.ibo.org/fr/programmes/diploma-programme/curriculum/creativity-activity-service/





École secondaire Hanmer

Direction: Jean Bigras

jean.bigras@cspgno.ca

facebook.com/eshanmer/ ou esh.cspgno.ca

Tél: 705-969-4402 | Téléc : 705-969-3643



Conseil scolaire public du
Grand Nord de l'Ontario

4U ou 4M la note finale de l'IB servira à déterminer la note finale ontarienne tel qu'expliqué au paragraphe ci-dessous.

Conversion de la note IB en note ontarienne

Tel que mandaté par notre association des écoles IB de l'Ontario (IBSO), la note finale IB sera convertie en cote ontarienne et en % sur le bulletin selon la grille ci-dessous.

Grille de comparaison avec les niveaux de rendement du DÉSO

Échelle IB	Niveau de rendement	Notes en % sur le bulletin
7	Niveau 4++	97-100
		96
6	Niveau 4+	93 -95
		90-92
5	Niveau 4	85-89
	Niveau 4-	84
4	Niveau 4-	80-83
	Niveau 3+	77-79
	Niveau 3	73-76
	Niveau 3-	72
3	Niveau 3-	70-71
	Niveau 2+	67-69
	Niveau 2	63-66
	Niveau 2-	61-62
2	Niveau 2-	60
	Niveau 1+	57-59
	Niveau 1	53-56





École secondaire Hanmer

Direction: Jean Bigras

jean.bigras@cspgno.ca

facebook.com/eshanmer/ ou esh.cspgno.ca

Tél: 705-969-4402 | Téléc : 705-969-3643



Conseil scolaire public du
Grand Nord de l'Ontario

	Niveau 1-	50-52
1	R	40
	R	25

Envoi des notes aux universités

Le moment venu, les notes (en % selon les directives du MÉO) sont envoyées aux universités à travers OUAC (Ontario Universities Application Centre). Un autre document format papier selon le gabarit de l'IBSO incluant les notes IB (sur 7) sera aussi envoyé par le coordonnateur au moment prescrit par OUAC (février et avril). Ainsi, les universités recevront à la fois les notes ontariennes et les notes prédites IB. Les offres (acceptations et bourses) des universités seront basées sur ces rapports. Puisque les universités demandent ces notes avant la fin de l'année scolaire, leurs offres sont habituellement conditionnelles à ce que l'élève maintienne ce rendement lors de l'attribution des notes finales. Chacune des universités et facultés ayant ces propres règles, il nous est impossible de décrire ici toutes les particularités du processus

Les conditions pour obtenir un diplôme de l'IB

Afin de réussir le diplôme, l'élève doit avoir un minimum de 24 points et il ne doit pas avoir une des conditions qui mène à un échec.

		Théorie de la connaissance					
		Note finale A	Note finale B	Note finale C	Note finale D	Note finale E	Pas de note finale N
Mémoire	Note finale A	3	3	2	2	Facteur éliminatoire	Facteur éliminatoire
	Note finale B	3	2	2	1	Facteur éliminatoire	Facteur éliminatoire
	Note finale C	2	2	1	0	Facteur éliminatoire	Facteur éliminatoire
	Note finale D	2	1	0	0	Facteur éliminatoire	Facteur éliminatoire
	Note finale E	Facteur éliminatoire	Facteur éliminatoire	Facteur éliminatoire	Facteur éliminatoire	Facteur éliminatoire	Facteur éliminatoire
	Pas de note finale N	Facteur éliminatoire	Facteur éliminatoire	Facteur éliminatoire	Facteur éliminatoire	Facteur éliminatoire	Facteur éliminatoire





École secondaire Hanmer

Direction: Jean Bigras

jean.bigras@cspgno.ca

facebook.com/eshanmer/ ou esh.cspgno.ca

Tél: 705-969-4402 | Téléc : 705-969-3643



Avec les six cours du Programme du diplôme, un élève peut faire un maximum de 42 points de 45. Les 3 autres points viennent du cours de théorie des connaissances et le mémoire selon le tableau suivant:

Les exigences supplémentaires pour l'octroi du diplôme sont les suivantes.

- Les exigences du programme CAS ont été satisfaites.
- Aucune note « N » n'a été attribuée pour la TdC, le mémoire ou toute matière concourant au diplôme de l'IB.
- Aucune note « E » n'a été attribuée pour la TdC ou le mémoire.
- Aucune note finale égale à 1 n'a été attribuée pour une matière ou un niveau.
- Pas plus de deux notes finales égales à 2 ont été attribuées (au NS ou NM).
- Pas plus de trois notes finales inférieures ou égales à 3 ont été attribuées (au NS ou NM).
- Le candidat a obtenu au moins 12 points pour les matières étudiées au NS. (Seules les trois notes les plus élevées comptent pour les candidats inscrits à quatre matières au NS.) Le candidat a obtenu moins de 12 points pour les matières au NS (seules les trois notes finales les plus élevées comptent pour les candidats inscrits à quatre matières au NS).
- Le candidat a obtenu au moins 9 points pour les matières étudiées au NM. (Les candidats inscrits à deux matières au NM doivent obtenir au moins 5 points au NM.) Le candidat a obtenu moins de 9 points pour les matières au NM (les candidats inscrits à deux matières au NM doivent obtenir au moins 5 points au NM).
- Le candidat n'a pas reçu de sanction pour mauvaise conduite de la part du comité d'attribution des notes finales.⁸

Remise des bulletins :

Les notes finales IB seront connues par le coordonnateur le 5 juillet. L'envoi des bulletins finaux ontariens et IB ne se feront donc pas avant cette date. Si la note obtenue à l'IB, une fois convertie selon l'échelle de l'IBSO, est supérieure à la note prédite et déterminée par l'enseignant à partir de toutes les évaluations sommatives accomplies dans le bulletin de l'Ontario, le pourcentage converti de la note IB apparaîtra au bulletin.

L'université, choisie par l'élève sur le formulaire de demande d'envoi des notes, recevra directement de l'IB, par voie électronique, les résultats finaux sur un total de 45 points pour le programme du diplôme.

⁸ https://resources.ibo.org/dp/works/DP_AP_2019?root=1.7.4.6.11.5&c=52f6dd52&lang=fr#Sec19





École secondaire Hanmer

Direction: Jean Bigras

jean.bigras@cspgno.ca

facebook.com/eshanmer/ ou esh.cspgno.ca

Tél: 705-969-4402 | Téléc : 705-969-3643



Conseil scolaire public du
Grand Nord de l'Ontario

Bibliographie

IBO, Procédures d'évaluation du Programme du diplôme, International Baccalaureate Organization 2019

IBO, resources.ibo.org

IBO, Principes et pratiques d'évaluation au Programme du diplôme, Peterson House, mars 2005 mise à jour novembre 2010, p.4.

MÉO, faire croître le succès, ISBN 978-1-4435-2287, 2010, 184 page

